



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 122 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission, et au personnel affecté au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police 1
Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mohammed ABDOUNE chef du bureau de la circulation à la direction de la réglementation et des libertés publiques 1

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Délégation de signature - Décision N° 7400 2

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 4 mai 2011 portant délégation de signature
à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission, et au personnel affecté
au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police**

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2011

Article 1^{er} – L'article 6 de l'arrêté préfectoral précité est rédigé comme suit :

« Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique KIRZEWSKI, la délégation de signature prévue au premier alinéa de l'article 3 est donnée dans leur domaine de compétence à Madame Nicole DEREGNAUCOURT, Attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de la gestion des personnels, à Monsieur Richard GORA, Attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau des affaires médico-sociales et à Monsieur Bernard THERY, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau du recrutement, des examens professionnels et de la formation.

Pour ce qui concerne le bureau de la gestion des personnels, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique KIRZEWSKI et de Madame Nicole DEREGNAUCOURT, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 3 est donnée à Monsieur Thierry SENGEZ, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau de la gestion des personnels.

Pour ce qui concerne le bureau des affaires médico-sociales, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique KIRZEWSKI et de Monsieur Richard GORA, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 3 est donnée à Monsieur Pascal BROY, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjoint au chef du bureau des relations sociales.

Pour ce qui concerne le bureau du recrutement, des examens professionnels et de la formation, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique KIRZEWSKI et de Monsieur Bernard THERY, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 3 est donnée à Monsieur David FRANÇOIS, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau du recrutement. »

Article 2 – Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2011.

Article 3 – Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité et le Secrétaire général de la Préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mohammed ABDOUNE
chef du bureau de la circulation à la
direction de la réglementation et des libertés publiques**

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mohammed ABDOUNE, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la circulation à la direction de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture du Nord, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions, et notamment :

A - les suspensions administratives des permis de conduire (en application notamment des dispositions des articles L.224-1 et L.224-2 du code de la route) ;

B - les immobilisations et/ou mises en fourrière de véhicule pendant une durée maximale de 7 jours (dans les conditions et en application de l'article L.325-1-2 du code de la route) ;

Sont exclus de cette délégation, le courrier ministériel, les correspondances destinées aux élus et aux chefs de service ainsi que celles comportant décisions et instructions générales ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohammed ABDOUNE, la délégation de signature qui lui est conférée dans l'article 1^{er} sera exercée par Monsieur Eric NOWACKI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau de la circulation.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mohammed ABDOUNE, et Monsieur Eric NOWACKI, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 1 – exceptés les alinéas A et B – et par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mesdames Valérie COURTOIS et Colette DELECOURT, secrétaires administratives de l'intérieur et de l'outre-mer, respectivement responsable et adjointe à la responsable de la section « cartes grises », Monsieur Jacques DUSART, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, responsable de la section « permis de conduire » et Monsieur Remy HUE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des « restrictions au droit de conduire » à la Direction de la réglementation et des libertés publiques.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2011.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Délégation de signature - Décision n° 7400

Par décision en date du 19 avril 2011

Article 1^{er} : Madame Marie Cécile VANDENDAEL, Directeur Adjoint, est chargée de la Politique de Développement Durable.

Article 2 : A ce titre, délégation de signature est donnée à Madame Marie Cécile VANDENDAEL, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur tous les actes et décisions relevant de sa fonction. Ceci concerne tout la mise en place de la Politique de développement durable au sein de l'établissement et plus particulièrement au sein des pôles, de la Stratégie commune aux établissements de santé de la Communauté Hospitalière de Territoire, de la promotion de la démarche sur le territoire de santé du HAINAUT.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Cécile VANDENDAEL, Directeur Adjoint, délégation est donnée à :

- Monsieur Patrick JACSON, Directeur Général Adjoint,
- Madame LYDA-TRUFFIER, Directeur Adjoint en charge par interim de la Direction Générale Adjointe – Personnes âgées, Soins de suite & Médico-techniques .

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter du 02 mai 2011.

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord